

Auch, le 31 août 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

RESTRICTIONS DE L'USAGE DE L'EAU SUR LE SYSTÈME NESTE ET RIVIÈRES DE GASCOGNE

Le 29 août 2012, le Préfet du Gers a pris un arrêté portant interdiction des prélèvements sur les rivières du système Neste du jeudi 30 août 2012 à 8 heures jusqu'au dimanche 2 septembre 2012 à 8 heures.

La réalimentation du système devant se faire progressivement, la reprise des prélèvements est organisée selon des tours d'eau par secteur. Cette organisation est fixée dans un nouvel arrêté portant restriction des prélèvements signé par le Préfet du Gers.

Ces mesures, décidées en commission Neste du 27 août 2012 en concertation avec les irrigants, doivent permettre de diminuer sensiblement les prélèvements afin de préserver un volume minimal d'eau pour garantir tous les usages dont l'eau potable et de pouvoir terminer l'irrigation dans des conditions satisfaisantes.

Des mesures similaires sont également prises dans les autres départements concernés par les axes du système Neste (Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne et Lot-et-Garonne).

Les arrêtés et leurs annexes peuvent être consultés sur le site de la Direction Départementale des Territoires du Gers : www.gers.developpement-durable.gouv.fr (rubrique « Domaines d'activité / Gestion de l'eau ») ou directement accessible via le portail du site) et dans les mairies concernées.